



## Décision portant attribution de compétences et délégation de signature

### La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

- VU le Code de la santé publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;
- VU la convention de direction commune modifiée du 28 juin 2016 entre le Centre Hospitalier Universitaire de Reims, le Centre Hospitalier Auban-Moët à Épernay, le Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail et des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Jean Collery à Ay et Augé Colin à Avize ;
- VU la convention de direction commune du 4 août 2021 entre le Centre Hospitalier Universitaire de Reims et le Centre Hospitalier de Fismes.

### Décide :

**Article 1 :** Monsieur David ROZÉ, Directeur Adjoint au sein du Pôle Investissements, Logistique, Achats et Transition Ecologique, est chargé des fonctions de Directeur des Achats du Centre Hospitalier Universitaire de Reims, du Centre Hospitalier Auban-Moët à Épernay, du Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail et des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes Jean Collery à Ay et Augé Colin à Avize.  
Monsieur David ROZÉ est également chargé des fonctions de Directeur délégué du Pôle de Biologie Territoriale.

**Article 2 :** Monsieur David ROZÉ a compétence pour l'ensemble des activités de la Direction des Achats qui recouvrent les achats et les approvisionnements du domaine des travaux, de la maintenance des bâtiments et des infrastructures, des médicaments, dispositifs médicaux, des équipements biomédicaux et leur maintenance, des équipements et fournitures générales, de l'hôtellerie, des prestations générales, des laboratoires, des transports et des véhicules.

**Article 3 :** Monsieur David ROZÉ a compétence générale pour l'ensemble des activités de la Direction déléguée du Pôle de Biologie Territoriale. Il assure notamment, en liaison avec le chef de Pôle, le suivi du fonctionnement, de l'activité, de la qualité de la prise en charge, et des résultats, impulse la mise en œuvre des mesures d'efficacité, participe à la définition des moyens, à l'élaboration des projets et des contrats du Pôle, ainsi qu'à la mise en œuvre de la politique d'intéressement.

**Article 4 :** Une délégation permanente de signature est donnée à Monsieur David ROZÉ pour toutes décisions, tous courriers, actes de gestion et d'organisation entrant dans le champ des compétences qui lui sont attribuées.

**Article 5 :** Monsieur David ROZÉ a compétence pour délivrer les ordres de mission des personnels placés sous sa responsabilité, à l'exclusion des formations relevant du plan de formation et des déplacements à l'étranger.

**Article 6** : Monsieur David ROZÉ a délégation de signature pour tous les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics relevant de son domaine d'attribution, à l'exception de la signature des actes d'engagement, de la modification et de la résiliation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 90 000 € HT en matière de Fournitures et Services et d'un montant supérieur ou égal à 100 000 € HT en matière de travaux.


Il a délégation pour signer les engagements de dépenses quel qu'en soit le montant.

**Article 7** : Une délégation permanente de signature est donnée à Monsieur David ROZÉ pour toute décision qu'il peut être amené à prendre dans le cadre de l'astreinte de direction.

**Article 8** : La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance de chaque établissement, au Conseil d'Administration des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Jean Collery à Ay et Augé Colin à Avize ainsi qu'au Trésorier de chaque établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Reims, le 18 octobre 2024

La Directrice Générale



Laetitia MICAELLI-FLENDER

Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncée LMF/LL/RL/2024-203 le 27/10/2024

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
David ROZÉ	Directeur	DR	